

Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Exposition «Une fraternité dans l'histoire : Les artistes et la franc-maçonnerie aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} Siècles» - Demande de subventions

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : Le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie présentera de septembre 2005 à janvier 2006, une exposition-événement intitulée «Une Fraternité dans l'histoire : Les artistes et la franc-maçonnerie aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} Siècles». Cette manifestation s'inscrira également dans le cadre de la célébration du bicentenaire de la mort de Claude-Nicolas LEDOUX.

A partir du XVIII^{ème} Siècle, de l'Europe à l'Amérique, la pensée maçonnique accompagne l'esprit des Lumières, aboutissant à la remise en cause des régimes absolus et à l'affirmation, au XIX^{ème} Siècle, des idéaux républicains démocratiques. En Franche-Comté, la loge bisontine Sincérité, fondée en 1764 par l'intendant Charles-André de Lacoré, est au coeur de ces débats d'idées. L'exposition illustrera la dimension historique et philosophique de l'idéal maçonnique par les oeuvres des différentes personnalités artistiques, intellectuelles et politiques qui ont fréquenté cette loge.

Une place particulière sera réservée à Claude-Nicolas LEDOUX, architecte visionnaire qui réalisa la Saline Royale d'Arc-et-Senans et le Théâtre de Besançon.

Plus largement, l'exposition évoquera le rayonnement des idéaux maçonniques en France et en Europe et leur influence sur la création des États-Unis d'Amérique.

Le XIX^{ème} Siècle sera abordé avec Courbet et Proudhon et les liens entre politique, art et franc-maçonnerie. La présentation d'oeuvres emblématiques du sculpteur franc-maçon Bartholdi (Lion de Belfort, Statue de la Liberté à New-York inaugurée en 1884 lors d'une cérémonie maçonnique par des maçons américains), montrera l'importante influence de la franc-maçonnerie à la fin du XIX^{ème} Siècle et les réactions qu'elle suscita. Enfin, l'exposition s'achèvera sur l'histoire du monument à Pergaud réalisé pour le parc Micaud de Besançon par le sculpteur BOURDELLE. Cet épisode final trouvera un relais au Musée de la Déportation qui rappellera la place des franc-maçons dans la Résistance.

Une large place étant réservée dans l'exposition aux musiciens et à la musique, une collaboration avec le Festival de Musique et le Conservatoire de Région permettra de présenter des actions innovantes, telles que concerts, spectacles de danse, théâtre.

Cette exposition s'inscrit dans une opération plus large de collaboration avec deux musées suisses : le Musée d'Histoire de La Chaux de Fonds et le Musée de l'Hôtel-Dieu de Porrentruy. Ces 2 musées présenteront chacun en 2005 une exposition sur le thème de la franc-maçonnerie qui sera ainsi décliné par trois musées de l'Arc jurassien. La Chaux de Fonds présentera «Franc-maçonnerie et Hauts Grades», Porrentruy «La tolérance ou la franc-maçonnerie» qui évoquera la franc-maçonnerie au niveau historique, ceci à l'occasion du 125^{ème} anniversaire de la loge Tolérance.

Un travail en forte collaboration est mené par les trois musées sur ce projet, travail qui débouchera sur des initiatives et actions communes (scientifiques, pédagogiques, actions de communication, etc.).

Cette opération transfrontalière fera l'objet d'une demande de subvention INTERREG III.

Les travaux de recherche effectués en 2004 pour l'exposition de Besançon se sont élevés à 24 800 € ; nous avons reçu pour cela une subvention de la DRAC de 14 800 €, la Ville a financé le solde de 10 000 € sur 2004.

Le coût du projet en 2005 s'élève à 295 000 € TTC (Recherches 5 700 €, transport, assurances, muséographie, catalogue : 208 000 €, communication : 64 300 €, concerts et animations théâtrales : 17 000 €). L'opération pourrait bénéficier des participations suivantes :

Fonds Interreg III :	130 000 €
DRAC :	10 000 €

Région de Franche-Comté :	50 000 €
Département du Doubs :	15 000 €

Le solde serait pris en charge par la Ville, ainsi que les financements non acquis.

Dans cette perspective, le Conseil Municipal est invité à :

- adopter ce projet d'exposition,
- autoriser M. le Maire à solliciter les subventions du Fonds Interreg III, de l'État (DRAC de Franche-Comté), de la Région de Franche-Comté, du Département du Doubs et d'autres partenaires potentiels,
- autoriser l'inscription en recettes à réception des notifications attributives des différentes subventions du Fonds Interreg, de l'État, de la Région de Franche-Comté, du Département du Doubs et autres partenaires, par décision modificative au budget de l'exercice courant sur les imputations 74/322/74718, 7472, 7473, 7477, 7478/3401.52000 et à les réaffecter en dépenses sur l'imputation 011.322/6042.3401.52000.

«M. Michel JOSSE : Je demande à M. ROIGNOT si cette manifestation méritait 10 000 € en 2004 et 90 000 € en 2005. Je pense que 90 000 € cela fait beaucoup et je voudrais savoir si Interreg ou les autres fonds, la DRAC ou la Région de Franche-Comté ne répondaient pas aux demandes de subventions, qu'advierait-il de cette exposition et qui la financerait. Est-ce que la Ville paierait les 90 000 + les 10 000 ?

M. Bernard LAMBERT : Sur le point 19, l'exposition «Une fraternité dans l'histoire : les artistes et la franc-maçonnerie aux XXVIII^{ème} et XIX^{ème} Siècles», sur le fond je trouve que la note est bien rédigée et montre, en fait, l'originalité de l'exposition pour un thème intéressant. Je pense que c'est toujours instructif de réfléchir et de suivre une école de pensées. C'est un avis personnel et je le livre à la discussion. Il n'en demeure pas moins que la dépense, et Michel JOSSE l'a dit, de 280 K€ me paraît disproportionnée et surtout les 90 000 € qui sont donc le solde que la Ville devrait supporter si encore les 205 000 K€ de subventions sont acquis. Alors quand on regarde la répartition de la dépense, le coût du catalogue me paraît exorbitant, ce doit être selon moi un document très très haut de gamme.

Je voudrais poser quelques questions, la première avoir des précisions d'une part sur l'objectif recherché par cette exposition. Ensuite pourrait-on avoir une idée sur le prix des entrées sachant que l'exposition sur les dessins, que personnellement j'ai vue deux fois, étant intéressante mais il ne me semble pas qu'on ait eu l'occasion d'avoir des résultats pour peut-être faire une comparaison exploratoire, si je puis me permettre l'expression, avec celle qui nous est proposée. Ensuite pour ce catalogue d'une valeur de 208 000 €, c'est important, qui a été retenu pour l'édition de la brochure et quel en sera le prix de vente ? Ce sont là des éléments de recettes par rapport aux dépenses qui nous sont proposées et Monsieur le Maire, ne serait-il pas judicieux que, ce soir, nous prenions la décision de plafonner, si je puis me permettre, le concours de la Ville et non pas le laisser comme ça à la liberté des structures appelées à subventionner parce qu'il y a un risque connaissant maintenant la délibération qu'on va prendre.

M. LE MAIRE : Michel ROIGNOT va vous répondre dans le détail. Il ne s'agit absolument pas de plafonner parce que nous, nous faisons confiance entre autres au conservateur du musée et je vais vous faire un petit cours de lecture de document administratif : quand vous voyez recherche : 5 700 €, ça coûte 5 700 € mais quand vous voyez transport, assurances, muséographie, catalogue : 208 000 € c'est l'ensemble de la ligne qui vaut cela.

M. Bernard LAMBERT : J'ai compris.

M. LE MAIRE : C'est dommage que vous ayez posé la question puisque vous avez compris.

M. Bernard LAMBERT : Combien coûte le catalogue ?

M. LE MAIRE : Je n'en sais rien mais on vous le dira. L'option piquée ou pas piquée, couverture couleur ou pas, je ne sais pas. Vous posez des questions pour intervenir à tout prix, vous ne lisez même pas vos documents. Et écoutez, cette exposition n'est pas chère, ce sont des sommes énormes certes mais il faut savoir aussi ce que l'on veut parce que vous êtes toujours les premiers à dire qu'il ne se passe rien. Là c'est une exposition remarquable, il y a aussi un coût très élevé des assurances. Le catalogue coûte 15 à 20 000 € et on le vend en plus mais regardez ce qui est écrit plutôt que de vouloir intervenir à tout prix en mettant toujours en cause ce que l'on veut faire.

M. Michel ROIGNOT : Je ne vois pas ce que je peux rajouter, le Maire a tout dit (rires). Je pourrais me mettre deux fois plus en colère...

M. LE MAIRE : Je ne suis pas en colère.

M. Michel ROIGNOT : Effectivement j'allais dire qu'il faut faire très attention à la lecture. Ce n'est pas le catalogue qui coûte 208 000 €, ce sont les quatre opérations énumérées et dans ces 208 000 € l'assurance et le transport représentent pratiquement 80 % des coûts. Quand on fait une exposition de cette nature et avec des oeuvres de cette qualité, c'est là que l'investissement est essentiel. Le catalogue vaut entre 15 et 20 000 €, je ne veux pas m'engager sur le prix mais on va le vendre, ce qui veut dire qu'on va rentrer à peu près dans nos fonds.

Sur les financements, les partenaires que sont la DRAC, la Région et le Département vont s'engager là-dessus. J'étais encore à midi avec Loïc NIEPCERON et Rémy DAPET qui sont mes homologues du Conseil Régional et du Conseil Général et qui vont suivre sur cette exposition. On pouvait avoir une incertitude sur les fonds Interreg mais cette incertitude n'est pas fondée dans la mesure où justement on a réussi à intégrer dans l'opération nos partenaires suisses et que nous avons des fonds européens, nous avons le partenaire qui est là. Donc je pense que par rapport au plan de financement proposé, les choses vont se confirmer. Et ce sera une exposition, je voudrais le dire, d'une très grande qualité et qui va pouvoir mettre en partenariat nos partenaires suisses de l'autre côté de la frontière.

M. LE MAIRE : Je crois que Jean ROSSELOT devrait se féliciter d'une opération qui met en jeu des fonds Interreg et je pense qu'il est même très rare que nous ayons des financements à cette hauteur-là, c'est très bien subventionné si nous arrivons à cela mais une exposition c'est toujours... Monsieur ROSSELOT, vous êtes d'accord ?

M. Jean ROSSELOT : Sur Interreg oui, sur le fond c'est autre chose mais sur Interreg je suis d'accord.

M. Bernard LAMBERT : Monsieur le Maire tout simplement, pourquoi tant d'excitation ? Je pose des questions, j'ai les réponses, je suis satisfait.

M. LE MAIRE : Je ne m'excite pas, je réponds à vos questions. Je vous fais simplement remarquer que vous devriez lire plus attentivement les rapports».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 3 mars 2005.